



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lomé, Togo, 18 septembre 2023

Page 1 / 2

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)

Programme Agroécologie de la Cedeao : Etude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique bientôt validée

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO organise les 18 et 19 septembre 2023, à Lomé au Togo, un atelier de validation de l'Etude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO.

Cette étude réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, visait à identifier et analyser les instruments et mécanismes de financement qui permettent d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production. Elle devrait permettre à la CEDEAO, au-delà des subventions directes qu'elle accorde pour accompagner les producteurs via des appels à proposition de projet, de disposer des éléments d'analyse-diagnostic du financement de la Transition agroécologique dans ses Etats membres pour approfondir les possibilités d'effet de levier qui pourraient être actionnées via le fonds régional, pour concrétiser les finalités de son Programme Agroécologie.

L'objectif général de l'atelier est de valider le rapport de l'étude et d'enrichir les recommandations formulées par le consultant afin de définir les principes directeurs d'un financement durable de la transition agroécologique et leurs interconnexions, la cohérence avec les objets de financement de l'agroécologie et les conditions de pérennité et de réplification des mécanismes de financement identifiés.

A l'issue de cet atelier, (i) les besoins financiers et les enjeux de financement spécifiques de la transition agroécologique seront identifiés et débattus. (ii) les mécanismes de financement privés et publics y compris ceux conçus pour les projets de développement qui sont utilisés par diverses initiatives d'appui à la transition agroécologique seront finement catégorisés. (iii) les mécanismes qui permettent de passer à l'échelle seront identifiés. (iv) les priorités des pouvoirs publics pour créer un environnement favorable au développement de la mise à l'échelle de ces mécanismes de financement de la TAE seront répertoriées et enfin une note aux décideurs sera élaborée à l'issue des recommandations pertinentes et pragmatiques susceptibles d'être opérationnalisées par la CEDEAO et ses pays membres pour accompagner la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest.



Lomé, Togo, 18 septembre 2023

Page 2 / 2

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)

Pour rappel, le Programme Agroécologie de la Cedeao est conçu comme une alternative pour faire face aux défis climatiques et de la vulnérabilité. Il vise à accompagner les exploitations agricoles familiales vers une transition agroécologique qui leur permet de concilier performances économiques, sécurité alimentaire, renforcement de la résilience, préservation de l'environnement et santé des populations. Il a démarré le 15 janvier 2018 avec la mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Appui à la Transition Agroécologique (PATAE) financé par l'Agence Française de Développement pour un coût de 8M€. Il s'est élargi avec l'intégration, à partir du 15 mars 2019, du Projet d'Appui à la diffusion et la mise en œuvre de bonnes pratiques d'intensification agricole durable (PAIAD) financé par l'Union européenne pour un montant de 8,2M€. La mise en œuvre opérationnelle du PAIAD a débuté en juin 2020.

-----FIN-----

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Service de Communication de l'ARAA

Téléphone : +228 22 21 40 03 – Courriel : communications@araa.org

Twitter: ARAA_CEDEAO – Facebook: araaraaf

www.araa.org

L'ARAA : Nourrir l'Afrique de l'Ouest

La création de l'ARAA par la Cedeao par règlement en août 2011 puis son lancement officiel et son installation en septembre 2013 à Lomé au Togo s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique agricole régionale (Ecowap) adoptée en janvier 2005. Elle relève, par ailleurs, de la nécessité de créer des structures opérationnelles dotées d'une autonomie de gestion administrative et financière pour coordonner la mise en œuvre des projets et programmes de la Politique agricole régionale. L'ARAA est une Agence spécialisée de la Cedeao avec Accord de siège à Lomé au Togo.

Son mandat est d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à la mise en œuvre de la Politique agricole régionale (Ecowap) en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées. La Politique agricole régionale est adossée une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques avec l'implication active du secteur privé.

Ainsi, les 300 millions de citoyens de l'espace Cedeao pourront finalement s'approprier la nouvelle Vision – celle du passage d'une CEDEAO des Etats à une **"CEDEAO des Peuples : Paix et prospérité pour tous"** à l'horizon 2050.